



AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que le

Règlement n° 2022-608-3 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2022-608 afin d'apporter une modification à la levée des interdictions visant à créer une partie privative à l'intérieur d'un projet intégré

Ayant été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 mars 2024 est en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488, route Principale à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail soit de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 2^e jour d'avril 2024



Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 2^e jour d'avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2^e jour d'avril 2024.



Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier